

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie chez Tante Rosi Ltée		Date d'inspection Le 06 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi Ltée 2		Numéro de permis 2021026
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5		Numéro de téléphone (506) 336-8142
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 55	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	16 oct. 2026	06 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	16 oct. 2026	06 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée, dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. À la suite de la vérification de 18 dossiers d'enfants, il a été confirmé que tous les dossiers étaient complets. Les profils des enfants ainsi que l'ensemble des formulaires requis étaient remplis de manière conforme, lisible et signés, lorsque requis. Les formulaires de consentement présents dans les dossiers des enfants étaient également complets et conformes. Chaque formulaire était dûment signé par le parent ou le tuteur, et la date y était clairement indiquée. Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre afin de confirmer que l'information leur a été communiquée. Pendant la surveillance, j'ai observé les activités offertes dans les groupes des enfants de 2 ans, 3 ans et 4 ans. Les enfants participaient à une activité de peinture de citrouilles. Finalement, j'ai observé le déroulement de la collation. Les enfants ont pris leur collation provenant de leur boîte à dîner.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 octobre 2026

Date

original signé par
Katy Benoît

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"